Programme EVAR-S et questionnaire sur les violences : l'Éducation nationale doit se donner les moyens de lutter contre les Violences Sexistes et Sexuelles !

En pleine prise de conscience nationale de l'ampleur des violences sexuelles et sexistes, adultistes faites aux enfants, poussé par les alertes des syndicats et des associations et par une action en justice de ces dernières contre la non mise en place des 3 séances annuelles obligatoires d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVAR-S), le ministère a fini par publier en février 2025 les programmes d'EVAR-S. Cependant, les nombreuses carences des institutions et le manque de moyen pour entendre et recueillir la parole des victimes, pour transmettre une Information Préoccupante ou un signalement pour les protéger, ont été rendues visibles par le meurtre de la jeune Lyhanna ou encore les nombreux cas de violences sexuelles dénoncés dans le périscolaire parisien.

Une coalition féministe et enfantiste a alors travaillé et porté une proposition de loi dite intégrale qui vise à apporter une réponse globale au phénomène des violences sexistes et sexuelles contre les femmes et les enfants. Sur la base d'une recommandation de la CIIVISE, Il prévoit notamment un entretien individuel annuel obligatoire pour *«évaluer la sécurité physique, psychique et affective de l'élève»* et *«prévenir et détecter des violences sexuelles et sexistes dont il pourrait être victime, que ce soit au sein de sa famille ou dans les autres environnements de sa vie ».*

Comme pour concurrencer la mesure d'un entretien pour chaque élève, jugée trop coûteuse, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé qu'à partir de novembre 2026, des questions sur les violences sexistes et sexuelles seront intégrées au questionnaire annuel sur le harcèlement et cyberharcèlement scolaires pour les cycles concernés. Alors que la pertinence du questionnaire sur le harcèlement mis en place en 2023 par Gabriel Attal n'a jamais été évaluée depuis, ce sont près de 10 millions d'élèves, de la grande section de maternelle à la terminale, qui vont être concerné·es par le questionnaire sur les VSS.

Dans ce contexte et celui d'une pénurie de personnels médico-sociaux dans l'Éducation nationale[1], les mesures mises en place ou annoncées par le ministère sont très en deçà des besoins. La mise en place de l'EVAR-S se fait sans formation de tous les personnels, sans recrutement massif de personnels médico-sociaux formés au recueil de la parole et au signalement. Dans le premier degré, la hiérarchie entrave par ailleurs le travail

1. *un·e médecin scolaire pour 13 000 élèves, un·e infirmier·ère pour 1300 élèves, un·e PSY-EN pour 1600 élèves, un·e assistant·e sociale pour 4000 élèves*

commun avec les associations et structures spécialisées sur le sujet qu'elle a tenté d'interdire dans l'Isère notamment et qui ne sont finalement autorisées à intervenir qu'exceptionnellement, malgré des agréments ministériels.

Le questionnaire sur les VSS, quant à lui, semble être pour le Ministère un moyen de se dispenser de l'entretien individuel. Son contenu, présenté le 1er octobre aux organisations syndicales et fédérations de parents d'élèves, ne répond pas à l'objectif annoncé de protection des victimes et a donc recueilli une opposition unanime.

Un questionnaire sur les violences sexuelles qui pose problème sur la forme et sur le fond

Tout d'abord son objet est confus, il est présenté à la fois comme un outil de mesures statistiques et un outil de repérage des élèves victimes de violences sexuelles afin que des actions soient menées immédiatement. Dès lors, **quel est l'objectif réel de l'Éducation nationale ?** Une énième collecte de données ne viendra pas protéger les victimes de violences sexuelles dont on sait déjà qu'elles représentent au moins 3 enfants par classe.

La passation du questionnaire doit se faire en groupe classe, en fin de séance EVAR-S. Loin d'un entretien individuel conduit par un·e professionnel·le dans un espace confidentiel et sécurisant, répondre à un questionnaire dans ce format apparaît complètement inadapté au regard des enjeux. Et quid des enfants qui ne sont pas en mesure de renseigner de manière autonome un questionnaire écrit administré collectivement (non francophones, non scripteur·trices, en situation de handicap alors que ces dernier·es sont surexposé·es à un risque de violences sexuelles et sexistes)? Quid de la prise en compte des enfants accueilli·es au sein d'institutions médico-sociales (IME) ou scolarisé·es dans des dispositifs adaptés (ULIS, UEMA, UEEA…) ? Par ailleurs, le guide de passation indique qu'il faut faire passer le questionnaire par deux adultes dont un·e professionnel·le de santé, de service social ou psychologue de l'Éducation nationale. Dans le premier degré, il a déjà été prévu d'utiliser les directeur.rices pour pallier le manque de personnels médico-sociaux mais nous savons bien que ça ne suffira pas.

Alors que les violences sexuelles sur les enfants sont incestueuses dans 81% des cas et que les mécanismes d'emprise, de dissuasion, de culpabilisation pour faire taire la parole des victimes sont connus, les responsables légaux seront informé·es de la passation du questionnaire et des enfants pourraient être empêché·es de s'exprimer. Or dans les situations de signalement de violence commise par un parent il n'y a pas d'obligation de prévenir le/la responsable légal.e si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant. En outre, le questionnaire est anonyme et la levée de l'anonymat est possible si l'enfant inscrit son prénom et son nom sur le questionnaire. Cela fait peser sur ses épaules une responsabilité bien lourde. **L'institution doit créer les conditions pour que l'enfant puisse faire état des violences subies en confiance et non le placer dans un conflit de loyauté**. Cette situation peut bloquer les victimes et alimenter une auto-censure chez celles et ceux qui vivent, souvent, sous le poids du secret et de l'emprise notamment familiale. Cela signifie qu'une victime peut donc signaler avoir subi des violences sans être prise en charge si elle reste anonyme. Et que faire des situations où les professionnel.les qui font passer le questionnaire identifieront l'écriture de l'élève qui souhaitait rester anonyme ?

Au-delà des aspects formels, ce questionnaire est largement questionnable sur le fond. **Recueillir un témoignage de violences vécues ne peut être dissocié de la prise en charge de la victime.** Si une réponse n'est pas immédiatement apportée à l'enfant qui signale des faits de violences, la double peine est dramatique. En ce sens, mettre en place un dispositif de repérage qui ne déclenchera pas dans les faits un parcours de protection, renforce l'impunité des agresseurs et la non reconnaissance des victimes. Or, la passation du questionnaire doit être prévue le matin, afin que les réponses soient traitées (par on ne sait qui) dans l'après midi, pour organiser la mise à l'abri immédiate si elle est nécessaire. Double peine encore, puisque la mise à l'abri nécessaire ne sera pas effective.

La détection des violences ne peut reposer sur la seule capacité de l'enfant à identifier ce qu'iel subit puis à en rendre compte dans un questionnaire. **Les enfants ont toujours parlé. Il faut apprendre collectivement à les entendre et il en va de la responsabilité des adultes d'identifier les signaux qui témoignent d'une souffrance, de questionner, d'écouter et d'agir.**

L'école est bien l'un des lieux privilégiés pour prévenir les violences, permettre l'écoute de la parole, repérer, signaler et protéger les victimes. L'Éducation nationale a émis l'année dernière 88 000 informations préoccupantes (IP) ou signalements pour violences sur mineur·es et se trouve donc en première ligne. L'ampleur des violences sexuelles est malheureusement connue : le ministre dit s'attendre à des résultats « sismiques ». Or, en l'état et sans moyens supplémentaires, l'Éducation nationale est incapable d'y faire face : le programme EVAR-S et le questionnaire VSS ne sont que de la poudre aux yeux ! **Pour lutter contre la culture de la pédocriminalité, il faut des moyens !**

L'école doit disposer des moyens nécessaires pour lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants

Pour devenir vraiment un lieu de libération de la parole et de protection pour les enfants victimes de violences sexistes et sexuelles, l'Éducation Nationale ne doit pas lésiner sur les moyens.

Concernant la mise en place de l'EVAR-S, les trois séances annuelles doivent être effectives sur l'ensemble des niveaux. Et quand bien même elles le seraient, cela demeurerait largement insuffisant : ces séances doivent pouvoir être co-préparées et co-réalisées par les enseignant·es, les personnels médico-sociaux et des partenaires extérieurs dont les qualifications et l'expérience en la matière sont reconnues ! Le rôle et l'expertise professionnelle en matière d'éducation à la vie affective et sexuelle et de prévention des violences des associations, comme le Planning Familial et des centres de santé sexuelle, doivent être reconnus et réhabilités par les institutions dans leurs missions et leurs financements.

Nous demandons donc en parallèle du renforcement de l'EVAR-S, un réel plan d'action contre les violences sexistes et sexuelles pour la mise en place d'un parcours de protection des victimes :

- La mise en place dès cette année, sans attendre la loi, comme le recommande la Ciivise, des rendez-vous individuels de repérage pour chaque élève avec des professionnel.les du médico-social de l'institution ou des associations spécialisées du territoire financées pour cela. Les moyens doivent être mis pour que ces professionnel·les formé·es puissent

recueillir la parole lors d'entretiens individuels dans un cadre sécurisant et bienveillant, et par ailleurs soient en capacité de prendre le relais des enseignant·es à qui les élèves se confieraient.

- Chaque personnel en contact avec des enfants, quelle que soit sa fonction, doit être formé de manière conséquente (en formation initiale et continue) au repérage des signes de violences, au recueil de la parole et aux procédures à suivre lorsqu'une situation inquiétante est détectée. Les formations professionnelles doivent avoir lieu en présentiel et sur le temps de travail, dans le cadre du collectif de travail et être animées par des professionnel·les spécialisé·es sur ces questions. L'enjeu de prise en charge des enfants victimes nécessite la mise en place d'un plan de formation conséquent. Cela concerne à la fois les équipes pédagogiques, les professionnel.les du médico-social mais aussi les agent.es des communes, du Département et de la Région qui sont au contact des élèves dans les écoles, collèges et lycées du territoire.
- Un recrutement massif de personnels médico-sociaux présents au sein des écoles et établissements : psychologues, médecins scolaires, infirmières scolaires, assistantes sociales, doit être effectué, le ministère doit garantir l'intégralité de ce recrutement en alignant la rémunération sur celle des secteurs libéraux ou privés concurrentiels.
- Une fois les situations révélées, les personnels doivent avoir les moyens d'y donner suite : protocoles de signalement clairs et garantie qu'une chaîne de protection de la victime soit immédiate et que cette dernière puisse bénéficier des soins adaptés.
- L'Éducation nationale ne fera rien sans le relais de la protection de l'enfance dont les missions doivent être renforcées pour la mise en sécurité immédiate des victimes une fois le signalement transmis et ce jusqu'à la fin de l'enquête pénale. Cela nécessite une hausse significative des budgets pour la protection de l'enfance et la revalorisation des conditions de travail des professionnel·les du secteur. Le Département et la Justice doivent faire partie intégrante de toute la chaîne de protection !

Une véritable politique de protection de l'enfance dans l'Éducation nationale ne peut se résumer à un programme non appliqué et à un questionnaire qui faute de volonté politique va faire subir une double violence aux élèves qui parlent, et qui ne seront pas protégé·es. **C'est pourquoi nous, Planning familial 38, centres de santé sexuelle, syndicats de l'Éducation Nationale et autres acteurs de l'éducation en Isère, restons mobilisés et le serons tant qu'il le faudra pour obtenir les moyens à la hauteur des enjeux : la fin des violences faites aux enfants et une éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle émancipatrice pour toutes et tous !**